

# Département de la Haute-Vienne

## ❖ Commune de DOMPS

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

<b>Nombre de Conseillers :</b>	
<b>en exercice</b>	<b>: 10</b>
<b>présents</b>	<b>: 6</b>
<b>représentés</b>	<b>: 7</b>
<b>votants</b>	<b>: 7</b>
<b>Pour</b>	<b>: 7</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix juillet deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du quatre juillet deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

**Étaient présents :** Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean Pierre

**Membres excusés ayant donné pouvoir :** : Mr VERHELST Eduard pouvoir à Mr BOUTY Serge

**Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :** : Mme BELLET Béatrice, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 4 juillet 2024

**Secrétaire de séance :** Mr BREUX Sylvain

#### Délibération 2024/044 du 11 juillet 2024

#### Renouvellement partiel des compteurs d'eau pour les abonnés – étude de devis

**Madame le Maire rappelle à l'assemblée** que la compétence eau sera transférée à la communauté de communes des Portes de Vassivière au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Madame le Maire indique qu'il a fallu procéder au changement de plusieurs compteurs d'eau ces derniers mois, qu'il ne reste plus que quelques compteurs, que d'ici la fin de l'année il est probable qu'il faille en changer à nouveau.

Madame le Maire insiste sur le fait qu'il est nécessaire d'avoir un stock suffisant pour assurer des remplacements de compteurs défectueux en cas de besoin urgent et de procéder de manière pluriannuelle au changement des compteurs des administrés pour lesquels les compteurs sont trop anciens ou défectueux ainsi que des bâtiments communaux (salle des fêtes, cimetière, place, mairie).

Madame le Maire propose deux devis au conseil municipal :

- Sté Brunata Zenner                      26 € HT le compteur
- Sté Demussi                                entre 55 et 57 € HT le compteur

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- Décide d'accepter le devis de la société Brunata, pour un montant HT de 1 820€,
- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis.

Accusé de réception en préfecture 087-218705804-20240711-D2024-044-DE Date de télétransmission : 15/07/2024 Date de réception préfecture : 15/07/2024	Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme. En Mairie le 11 juillet 2024 Le Maire
--	--

